ACADÉMIE DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

LA LETTRE EPS

APER et SRAV : l'élève rouleur

n°4

Meurthe-et-Moselle

Travailler et valider les compétences de l'APER (Attestation de Première Education à la Route) : « l'élève rouleur ».
S'appuyer sur le SRAV (Savoir Rouler A Vélo) : une possibilité pour travailler et évaluer ces compétences.

Textes de référence

- La circulaire de 2016 : APER
- Sites eduscol et sport.gouv.fr : SRAV

Différencier SRAV et APER

	SRAV	APER
Cycle 1		X
Cycles 2 et 3	X	X
Attendus de fin de cycle Mention dans le LSU		X
Obligatoire à l'école		X
Enfant piéton		X
Enfant passager		X
Enfant rouleur	X	X

Le dispositif SRAV est au service de l'APER

Le continuum éducatif de sécurité routière

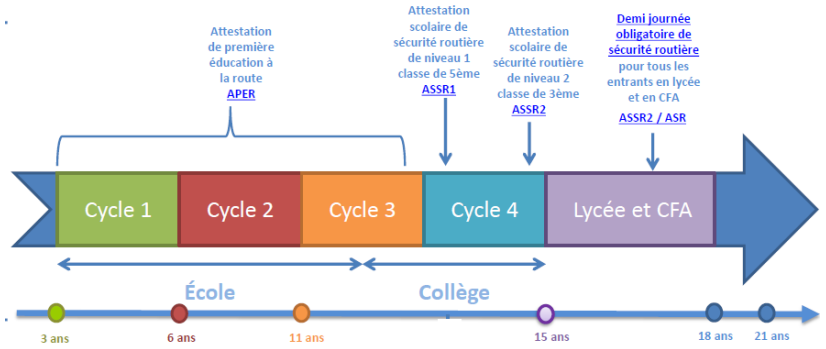

Attestation : délivrée au plus tard aux élèves de cycle 3 de préférence en classe de CM2.

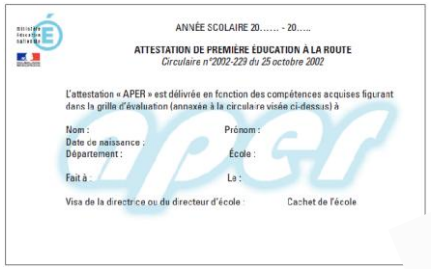

ANNÉE SCOLAIRE 20..... - 20.....

ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION A LA ROUTE
Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002

L'attestation « APER » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire visée ci-dessus) à

Nom : Prénom :
Date de naissance : École :
Département :
Fait à : Le :
Visa de la directrice ou du directeur d'école : Cachet de l'école

Taux d'encadrement

Encadrement Cyclisme	Dans la cour	Sur route	/!\ Préconisation départementale :
Circulaire de 2017	L'enseignant seul	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.	prévoir un adulte pour 6 au minimum. En cas de doute se référer à son CPC EPS.